

Porte de sortie pour negociation licenciement pour faute grave

Par pierre69, le 11/06/2009 à 18:14

Bonjour

Quelques petites questions

Mon employeur souhaite maintenir un licenciement pour faute grave et envisage une negociation afin d'eviter que je me retourne contre eux (je pense qu'il doit y avoir un peu de bluff ce qui est un peu les regles du jeu)

Le conseiller syndical est surpris que l'employeur maintienne un licenciement pour faute grave, pour lui aucun des quatre griefs peut etre considéré comme un motif valable et serieux de licenciement pour faute grave

- Puis je accepter cette proposition et ensuite revenir sur ma decision et les attaquer aux CPH Autrement dit est ce qu'une transaction d avocat a avocat borde tout recours de ma part ?

Ensuite, s'il y a negociation a partir de combien de temps pourrais je beneficier des Assedic ? cette prise en charge tient elle compte du montant de la transaction ?

On me propose en fait 10 000 euros ce qui correspond comme par hasard aux 3 mois de preavis que j'aurais du effectuer

La CPAM a fait glisser l'arret maladie dans lequel je me trouvais en AT eu egards a la gravite des faits ? cela a t il une influence sur le licenciement ? sur une eventuelle negociation ?

Enfin, me conseillez vous de les assigner au CPH avant de recevoir la notification de mon

licenciement?

Afin de beneficier d'une formation de reconversion ou autres, sur quel type de negociation me conseilleriez d'avoir ? la medecine du travail est ok pour me declarer inapte , si inaptitude et qu on arrive a les convaincre d aller vers cela, est ce que je peux beneficier d'une negociation ?

Merci pour vos reponses